



Intégrité et sécurité : lutte contre les violences envers les femmes

Campagne à l'intention de la ministre responsable de la Condition féminine au Québec

« [...] toutes les formes de violence et toutes les menaces de violence représentent, pour les femmes qui en sont victimes, un obstacle à leurs droits à l'égalité, à l'autonomie et à la participation pleine et entière à l'ensemble de la vie sociale, et cela, dans tous les milieux de vie, tant publics que privés. »

- Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2017, p.71

Les violences subies par les femmes s'imbriquent et s'exercent à différents niveaux : physique, psychologique, sexuelle, économique et spirituelle. Des femmes de tous les âges, de toutes conditions et de toutes les origines vivent plusieurs formes de violence et aucune femme n'est totalement à l'abri. Ainsi, il est impensable que le sujet des violences faites aux femmes ne soit pas abordé globalement dans un projet de société égalitaire.

Quelques faits¹ :

- À travers le Canada, depuis les 20 dernières années, près de 1200 femmes autochtones ont été assassinées ou portées disparues. 75% des jeunes femmes autochtones âgées de moins de 18 ans ont été agressées sexuellement.
- 93 % des victimes d'homicides conjugaux et 83% des victimes d'agression sexuelle sont des femmes.
- Les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale doivent souvent refuser des femmes et leurs enfants, en raison du manque de place.
- Environ 40% des femmes en situation de handicap rapportent avoir vécu de la violence au cours de leur vie, les formes de violence sont variées et comprennent la négligence, les abus physiques, sexuels et psychologiques ainsi que l'exploitation financière.
- 7 victimes sur 10 ont été agressées sexuellement dans une résidence privée.
- La honte, la culpabilité et les peurs associées à la violence peuvent maintenir les victimes pendant très longtemps dans le silence. Ces chiffres ne représentent qu'une infime proportion des violences vécues par les femmes, car seulement 22% des victimes de violence conjugale signalent la violence qui s'exerce à leur égard et seulement 10% des femmes victimes d'agression sexuelle portent plainte à la police.

Banaliser ou nier les violences à l'encontre des femmes participe au maintien et à la reproduction des violences envers les femmes, qui sont plus souvent qu'autrement, le fait des hommes, il faut le dire. Une société qui se targue d'être égalitaire se doit de regarder non seulement cette réalité en face, au-delà des mythes, mais de tout mettre en œuvre pour y mettre fin.

Les femmes de toutes les régions du Québec : au cœur de l'action, au cœur des décisions!

¹ SURPRENANT, Marie-Eve. *Manuel de résistance féministe* : remue-ménage, 2015, pp. 101-115.